

La rue, on Partage



Bulletin d'information de l'association
N°96 mai juin 2022.

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun.

Edito : **Nous proposons et nous agissons pour améliorer les déplacements.**

Dans la Métropole de Toulon et dans le Var nous faisons des propositions pour améliorer et sécuriser les déplacements actifs et les transports en commun, pour avoir une ville plus apaisée :

- pour que les piétons et PMR se déplacent sur des trottoirs larges et sans obstacles.
- pour que les cyclistes puissent circuler sur un réseau cyclable continu séparé de la chaussée automobile.
- pour avoir un niveau de transports en commun à la hauteur des autres métropoles en fréquentation, en rapidité, en confort.

-pour que les automobilistes aillent vers ces modes de déplacement moins polluants, économes en énergie (diminution des gaz à effet de serre) et ayant une faible empreinte au sol par passager.

Pour cela nous avons participé à des concertations avec les autorités responsables pour le T.C.S.P. (transport en commun en site propre)(réservé), pour l'amélioration du réseau de train TER de Saint-Cyr à Carnoules et Hyères).

Nous avons des idées pour améliorer les aménagements cyclistes et piétonniers : par exemple nous souhaiterions que le boulevard de Strasbourg, qui aujourd'hui comprend 6 voies de circulation, passe à 4 voies (2 voies bus+2 voies voitures), ce qui permettrait de créer une piste cyclable, des stationnements pour les livraisons, permettrait aux piétons

de traverser plus facilement et rendrait ce boulevard plus attrayant et moins bruyant pour les promeneurs et les riverains.

Nous agissons pour une ville apaisée en préconisant en particulier les **zones de rencontre** limitées à 20km/h ou cohabitent piétons cyclistes et véhicules à moteur, avec une priorité pour les piétons usagers les plus fragiles. Nous

agissons pour avoir des pôles d'échanges qui favorisent l'intermodalité avec les modes doux aux niveaux des gares de La Seyne, Toulon, La Pauline. Et quel que soit le projet d'aménagement, nous intervenons pour qu'il soit le plus favorable aux modes doux, et nous intervenons également pour que la biodiversité soit préservée, pour que les terres agricoles soient préservées (cf notre action sur le projet du P.E.M. et sur celui du futur TCSP)!

Pour favoriser l'usage du vélo, comme nous savons que le vol est un frein au développement de ce mode de transport propre, nous faisons depuis vingt ans des marquages « **Bicycode** ».

Alors pour **nous soutenir, pour nous permettre d'agir** avec encore plus de résultats positifs, venez nous rejoindre, (ré) adhérez, envoyez-nous des retours du « terrain » (cf Solliès-Toucas, Réseau Mistral...) et faites vos propositions d'amélioration et d'action.



Maurice Franceschi

Toulon Var Déplacements, 24 rue Paul Lendrin chez « Café Culture », 83000 Toulon .

Courriel : tvdeplacements@gmail.com Tel : 06 18 16 31 27 - site : <https://toulon-var-deplacements.fr> p1

Le baromètre des villes cyclables 2021

Merci à notre « FUB » d'avoir organisé le 3ème « baromètre des villes cyclables » dont la diffusion augmente :

pour le var, 1 seule ville qualifiée en 2017, 10 en 2019, et 23 en 2021.

Pour consulter la carte globale des résultats, Palmarès du Baromètre des Villes Cyclables 2021 (parlons-velo.fr) : en cliquant sur la commune souhaitée, on obtient les notes globales, (Ex à Carqueiranne ci-contre) puis en cliquant sur chaque domaine les appréciations détaillées par domaine (ressenti global, confort, sécurité...)

On peut également consulter pour chaque commune les « **données** » en cliquant sur « évolution et données » dont les « **commentaires libres** » rédigés par les participants, et qui sont souvent explicites. Ex : « *les parents d'élèves se garent sur la piste cyclable en attendant la sortie d'école* » ... « *sur le trottoir (en fait voie verte) , on se fait insulter, sur la route aussi...* » « *merci de nous aider, à mon boulot, plusieurs personnes aimeraient venir à vélo, mais trouvent cela trop dangereux* »... Et également intéressante la « **synthèse des réponses** » de chaque commune consultable dans le même onglet où apparaissent **les points faibles et les points forts**.

On peut également consulter la carte de la commune avec les tronçons « prioritaires » (points rouges), les besoins en stationnement (points bleus) et les endroits qui se sont améliorés (points verts) sur <https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte/> le tout n'étant pas très lisible, merci la FUB d'améliorer l'infographie .

Du meilleur au pire (du vert clair au rouge) voici le classement varois 2021 des 23 communes du Var retenues (plus de 50 réponses validées) :

Catégorie C : Carqueiranne:3,63/6

Catégorie E : Six-Fours : 3,09/6 Le Pradet : 2,82/6

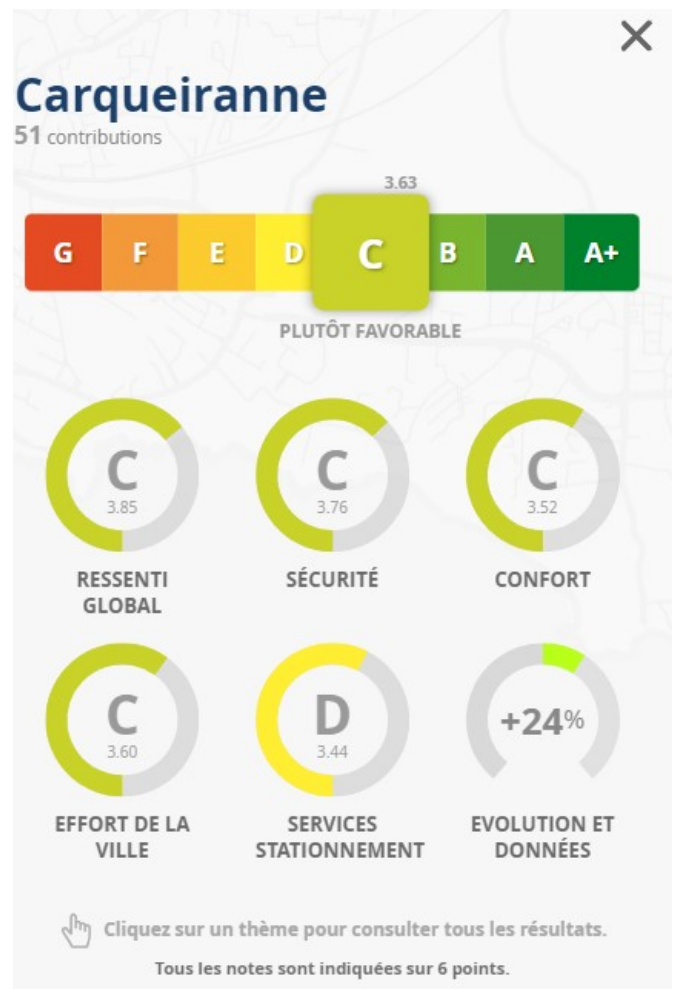
Catégorie F : Hyères : 2,69/6 ; La Garde: 2,56/6 La Crau : 2,55/6 ; Draguignan : 2,43/6 ; Toulon : 2,36/6 ; Fréjus : 2,31/6 ; Saint-Cyr/Mer : 2 ,31/6

Catégorie G : Ollioules 2,3/6 ; Saint-Raphaël : 2,24/6 ; Pourrières : 2,23/6 ; Saint-Mandrier : 2,22/6 La Seyne 2,19/6 ; Cuers 2,13/6 ; Roquebrune/Argens : 2,09/6 ; Solliès-Pont : 2,05/6 ; Le Muy : 2,04/6 ; Saint-Maximin :1,99/6 ; Bandol : 1,94/6 ; Sanary : 1,79/6 ; Puget/Argens : 1,76/6

Ça « pique » au sens propre comme au figuré ! Le vert est plus « confortable ».

Pour un département qui continue d'attirer la population, pour un département qui base son économie en grande partie sur le tourisme, et enfin pour un département qui se vante à juste titre d'avoir 300 jours de soleil par an, vous avouerez que le bilan n'est pas flatteur.

L'attractivité (touristique ou pas) est de plus en plus liée à l'existence des modes de transport « actifs» Nous ne doutons pas que les élus et pouvoirs publics vont enfin « changer de braquet » sur ce sujet.



Brèves de trottoir

Toulon contre Grenoble : ce n'est pas du rugby !

Un très fidèle adhérent grenoblois établi également dans le Var nous a proposé un « échange d'expérience » entre Toulon et Grenoble sur le sujet des transports : le maire de Grenoble est partant, à nous de transmettre au premier magistrat de Toulon !

Rosalie , dans le Var ... aussi !

Les vidéos de vélobus et autres vélos cargos venues de Belgique ou des Pays-Bas sont monnaie courante. Cette Rosalie 9 places de 9... pédaleurs est en service à ... Roquebrune sur Argens pour le ramassage scolaire



Pub voitures « reverdies »

« sur des courtes distances, privilégiez la marche ou le vélo » , « pensez à covoiturer » , « au quotidien prenez les transports en commun » : avez-vous entendu ces messages à la fin de spots publicitaires pour des voitures ? Étonnant, ça revient à dire : « achetez notre voiture, mais utilisez-la avec modération »

Trotinettes électriques : roulez couverts

une assurance spécifique est obligatoire pour l'usage d'une trottinette électrique, ou autre nouvel engin de déplacement personnel motorisé (EDPM) comme la draisienne électrique...) L'assurance responsabilité civile seule couvre bien par contre l'usage d'un vélo, musculaire ou électrique dans la limite des 25 km/h.

Sur le podium « Tomtom »

Paris arrive en tête du classement des villes françaises avec le plus d'embouteillages et se classe en 37ème position au niveau mondial. Derrière, Marseille arrive en seconde place, Toulon à la 3ème place des villes les plus ... embouteillées de France. Vient ensuite Bordeaux en quatrième position puis Lyon en cinquième.

Qualité de l'Air



Les mesures d'Atmosud de la qualité de l'air pour Toulon révèlent

-du 4 mars au 3 avril : 6 jours « moyen », 22 jours « dégradé », 3 jours « mauvais »

-du 5 avril au 5 mai : 5 jours « moyen », 21 jours « dégradé », 5 jours « mauvais »

En cause la plupart du temps : « concentration d'ozone élevée », et souvent également « concentration en particules fines 2,5 élevée », 2 polluants néfastes pour la santé.

N.B. : la présence de fort vent (ex les 7 et 9 avril) n'empêche pas la situation d'être « dégradée » !

Réseau Mistral

Eh oui, vous ne le savez peut-être pas mais le réseau Mistral organise des stages de "conduite confort" pour ses chauffeurs.

On parle souvent du pied marin mais j'aurais tendance à dire qu'à Toulon, il faut avoir le pied bus! J'en ai fait l'expérience il y a quelques semaines, où j'ai failli me retrouver par terre, à peine après avoir validé mon ticket. Et je ne suis apparemment pas la seule dans ce cas.

Alors, n'hésitez pas à écrire sur leur site vos doléances précises, n° du bus, ligne, heure et date, la réponse est super rapide! Ah si l'on avait un tramway.....

Régine

Solliès-Toucas

On nous a alertés sur la circulation sur les Avenue Laurent Moutton et Chemin du Pont de Pey : ces rues sont très étroites, sans aucun trottoir ni aucune protection pour les nombreux piétons dont enfants qui les fréquentent ; et 3400 voitures par jour y roulent... souvent trop vite. Il est donc urgent que la Ville s'occupe de cette situation, que nous suivons aussi de près.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de Toulon Var Déplacements du samedi 19 mars 2022

A partir de 8h30 les adhérents sont accueillis à la FOL, avec café et biscuits.

L'émargement indique 14 présents, 22 représentés, 10 votants par correspondance.

9h : Rapport moral et d'activités par le président : malgré la pandémie, les réunions du CA (10) et les réunions techniques se sont tenues tout au long de l'année grâce au logiciel ZOOM.

Le CA est composé de 12 membres : **Membres du bureau :** Maurice Franceschi président, Lydie Abello trésorière, Vincente Chastel secrétaire générale. Vice-présidents : Denis Salmon, Michel Pierre.

Administrateurs : Michel Vandenbroucke, Pauline Cooper, Louis Russo, Jean-Jacques Haure-Placé, Dominique Pautot, Régine Tison.



Parmi nos principales actions de l'année, citons le recours au TA contre le PEM de La Seyne, dont le projet n'est pas en adéquation avec le TCSP et qui présente une insuffisance en termes de normes environnementales (risques d'inondations et destructions de flores protégées). La décision de suspension des travaux a été ordonnée depuis octobre 2020, le jugement final devant être rendu le 23 mars(voir

article sur la décision du tribunal administratif qui nous a donné raison).

-les stands de marquages vélos « Bicycode » (8) (protection contre le vol) ont été également réalisés avec un certain succès.

-quatre bulletins/an sont envoyés à nos adhérents, aux élus des communes et de TPM et aux médias ; l'information est aussi complétée par la tenue d'un site internet et d'une page Facebook.

- réunions avec associations locales, régionales et nationales et

participations au collectif « Mobilactiver » et aux « dimanches de la Corniche » à La Seyne.

- contribution à la Concertation sur le projet de TCSP de TPM

- distribution des capteurs de pollution.

- participation à l'enquête nationale du « baromètre des villes marchables »

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité

Rapport financier. La trésorière, Lydie ABELLO communique le rapport financier 2021.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Suivent l'élection du CA et le Rapport des commissions

L'assemblée générale se termine à 12h.



Maurice

Etes-vous à jour de votre cotisation TVD pour 2022 ?

En cas de doute, envoyez un message à tvdeplacements@gmail.com

TOULON VAR DÉPLACEMENTS Bulletin d'ADHÉSION 2022

Courriel : tvdeplacements@gmail.com site : <https://toulon-var-deplacements.fr> Tél : 06 18 16 31 27

NOM : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : tél
E-mail :@.....

ADHÉSION 2022 à TOULON VAR DÉPLACEMENTS : 15 € ☐

Étudiants, chômeurs et personnes à revenus modestes : 7 € ☐

Associations < 50 membres : 20 € ☐ / Associations > 50 membres : 40 € ☐

L'adhésion inclut l'abonnement au bulletin de TVD « La rue, on partage » (4 numéros par an)
soit sous forme électronique ☐ soit sous forme papier ☐

L'adhésion au tarif plein donne droit au marquage « Bicycode » d'un vélo par an

Date : / / Signature :

Chèque à l'ordre de TVD, à envoyer avec votre bulletin d'adhésion à la secrétaire :
Pauline COOPER 94 Avenue Hugues Cléry 83500 LA SEYNE SUR MER

Ou adhérez en ligne : <https://www.helloasso.com/associations/toulon-var-deplacements>

Requalification de la Corniche de Tamaris à La Seyne : la concertation continue.

Le 25 mars à la Bourse du Travail, devant plus de 200 personnes, l'antenne seynoise de TPM et l'agence paysagiste Guillermin ont présenté « l'esquisse » du projet.

M. Guillermin a présenté de façon très claire et très instructive toutes les données relatives à ce site et à sa rénovation : usages, dont circulation, patrimoine architectural, paysager, naturel, activités économiques, inscription du site comme « Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP). Il a également rappelé les nombreuses instances concernées, comme les services de l'État :

au niveau régional Environnement Aménagement et Logement (D.R.E.A.L.), au niveau départemental : les Territoires et la Mer (D.D.T.M.) et l'Architecture et le Patrimoine (S.D.A.P.).

La participation au questionnaire en ligne a totalisé plus de 1000 personnes, les « ateliers en marchant » presque 200.

Et le dépouillement et l'analyse de toutes les réponses a permis de dégager les attentes majoritaires en matière de déplacements :

- « *Ce qui fait consensus* • Améliorer la sécurité des piétons et réduire les nuisances sonores liées aux véhicules • Créer une piste cyclable continue, sécurisée et séparée des piétons • Créer une large promenade piétonne sécurisée, accessible en continu aux PMR • Supprimer le stationnement sur trottoir » • Ré-organiser le stationnement à l'échelle de la Corniche • Créer une ligne maritime en cabotage La Seyne-centre – Sablettes (voire St Mandrier) • Créer une ligne de bus directe La Seyne-Centre – Sablettes • Augmenter la fréquence et l'amplitude horaire des navettes maritimes et bus

Il a été présenté aussi très clairement toutes les hypothèses d'aménagement selon l'emprise disponible qui n'est pas la même selon les secteurs.

Et la proposition de projet présentée conserve donc SUR TOUTE LA LONGUEUR la création d'une piste cyclable séparée du trottoir. Là où la largeur aurait été insuffisante pour respecter cet impératif, et selon les secteurs, il est proposé par exemple

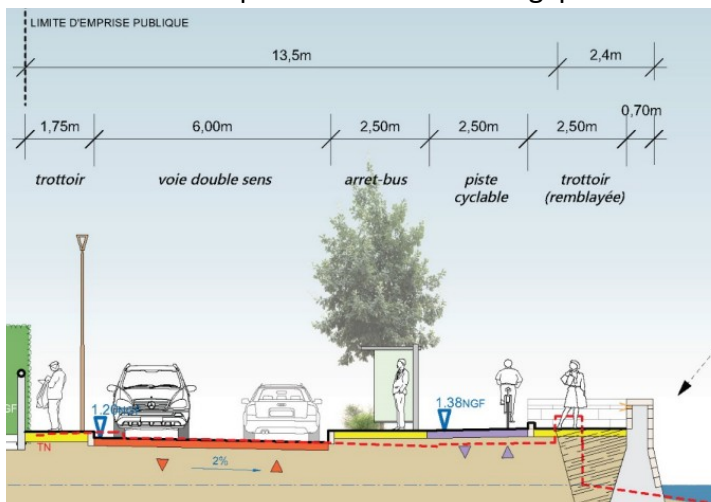
-un cheminement piéton sur trottoir élargi par remblai (cf ci-contre à gauche doc Ville de La Seyne) avec

double sens de circulation et

-un sens unique de circulation des véhicules

motorisés : (cf ci-dessous doc Ville de La Seyne)

Cette dernière proposition a été validée par l'étude des trafics actuels. La concertation s'est poursuivie les 31 mars et 7 avril sous la forme d'ateliers



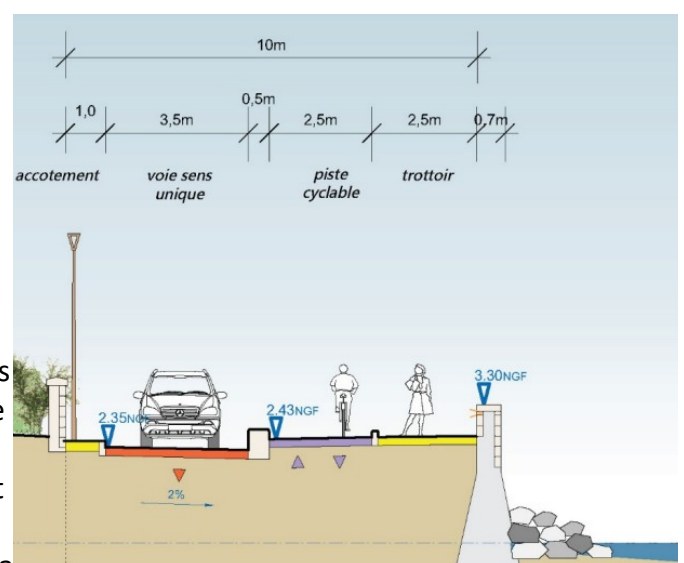
participatifs.

Nous nous félicitons sur la forme de la tenue de cette concertation exemplaire, menée par « la compagnie des rêves urbains » et l'antenne seynoise de TPM : synthèse accessible via ce lien : [Diapositive 1 \(la-seyne.fr\)](#)

Et sur le fond, nous nous félicitons que l'« Esquisse » ait retenu la séparation impérative des flux piétons et cyclistes, quitte à réduire sur une partie de la corniche la

circulation motorisée à un sens unique, hypothèse présentée avant concertation par « le collectif pour l'essor du vélo » et « vélo pour tous » qu'il faut remercier pour leur implication sur ce dossier.

Présentation de ce projet via ce lien : [2022-03-25_République V2 \(la-seyne.fr\)](#)



TVD La Seyne

Annulation de l'autorisation environnementale relative à la réalisation du pôle d'échange multimodal (P.E.M.) de la Seyne sur Mer

Par un jugement n°2000285 en date du 21 avril 2022 et sur une requête de l'association Union Départementale pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'environnement – France Nature Environnement 83 (UDVN-FNE 83), de l'association Toulon Var Déplacements et M. Daniel Vuillon, (ferme A.M.A.P. des Olivades) représentés par **Corinne Lepage et Théophile Bégel**, le tribunal administratif de Toulon a annulé les arrêtés du Préfet du Var du 26 juillet 2019 et du 26 juillet 2021 :

Les arrêtés accordaient à la Métropole Toulon Provence Méditerranée une autorisation environnementale relative à la réalisation du pôle d'échanges multimodal (P.E.M.) de la Seyne-sur-Mer . Le motif d'annulation indique que la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées incorporée dans l'autorisation environnementale ne respectait pas les conditions fixées par l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Le juge de Toulon a en effet considéré *que la dérogation à l'intérêt public à aménager cette zone n'était pas « d'une importance telle qu'il puisse être qualifié de majeur »*. Il a également relevé que *« l'essentiel des éléments dont se prévalaient le pétitionnaire (TPM) et le préfet étaient insuffisamment précis et circonstanciés et reposaient sur des allégations non chiffrées ou appuyées par des études »*. Il a précisé par ailleurs que *« l'inscription du projet dans le plan de déplacement urbain (P.D.U.) de la Métropole n'était pas à elle seule de nature à témoigner de l'existence d'un intérêt public majeur s'attachant à la réalisation du projet »*.

En effet, le projet du PEM La Seyne en se déportant sur Ollioules prévoit la réalisation d'une **nouvelle route** de l'Avenue Brun à La Seyne vers le Chemin de Lagoubran à Ollioules pour desservir l'hypermarché Carrefour. Pour compenser ces imperméabilisations, le projet de TPM prévoit la réalisation de bassins de rétention d'eaux de crues : les travaux engagés à cet effet ont provoqué la destruction d'espèces protégées qui devront être replantées.

TVD était également requérant contre cette nouvelle route qui ferait la part belle aux voitures et camions alors que le plan de déplacements urbains (P.D.U.) vise à diminuer le trafic routier.

Le jugement enjoint en outre à la Métropole Toulon Provence Méditerranée de *« remettre en état les lieux affectés par les travaux déjà initiés et de procéder en particulier à la replantation des pieds d'Alpiste Aquatique détruits sur la parcelle BK 56, dans un délai d'un an à compter de la notification du présent jugement »*.



Figure : Au premier plan les quelques Alpistes Aquatiques qui ont survécu. Au second plan, la parcelle détruite par les engins de chantier.

Lire aussi : <https://toulon-var-deplacements.fr/petition-protegeons-la-biodiversite-et-les-terres-agricoles-des-olivades-du-beton-et-du-goudron>

Maurice FRANCESCHI